
APPEL A PROJETS 2012

Rencontre avec les porteurs de projets

Réunion d'information du 10 avril 2012

Ordre du jour

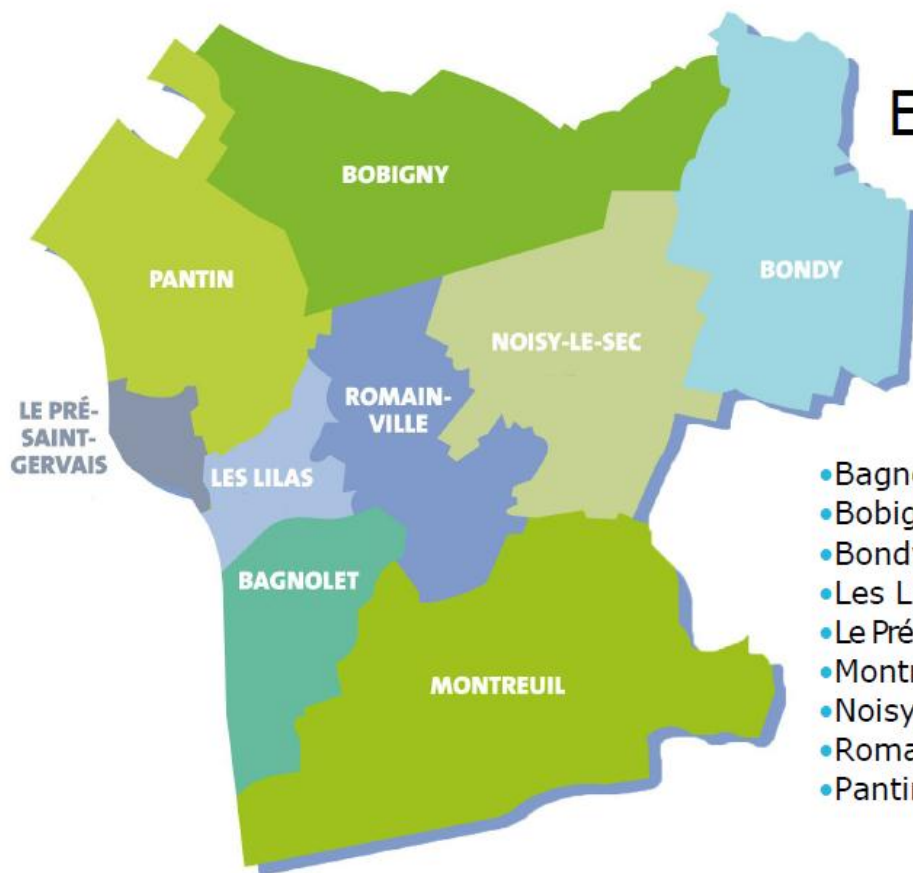
- 1. Présentation de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,**
- 2. Compétences en matière d'emploi, de formation de d'insertion,**
- 3. Présentation de l'appel à projets,**
- 4. Modalités pratiques pour l'appel à projet,**
- 5. Temps d'échanges.**

1

Présentation de Est Ensemble

-
- Une Communauté d'agglomération créée le 1^{er} janvier 2010,
 - regroupant 9 villes et 400 000 habitants,
 - Soit la plus grande d'Ile-de-France

La carte Est Ensemble



- Bagnolelet – 34 382 hab
- Bobigny – 44 156 hab
- Bondy – 53 663 hab
- Les Lilas – 22 221 hab
- Le Pré-Saint-Gervais – 17 336 hab
- Montreuil – 102 369 hab
- Noisy-le-Sec – 38 850 hab
- Romainville – 25 992 hab
- Pantin – 53 949 hab

- Près de 400 000 habitants soit un tiers du 93
- = la plus importante agglomération d'Ile-de-France
- 3850 hectares soit un 1/6e de la Seine-Saint-Denis

Un processus de création dynamique

2008:

- accord politique pour un format à neuf villes,

2009:

- Une délibération identique sur les statuts listant les compétences transférées en novembre,
- En décembre : arrêté du **Préfet portant création de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble** au 1^{er} janvier 2010.

Les compétences transférées au 1^{er} janvier 2010

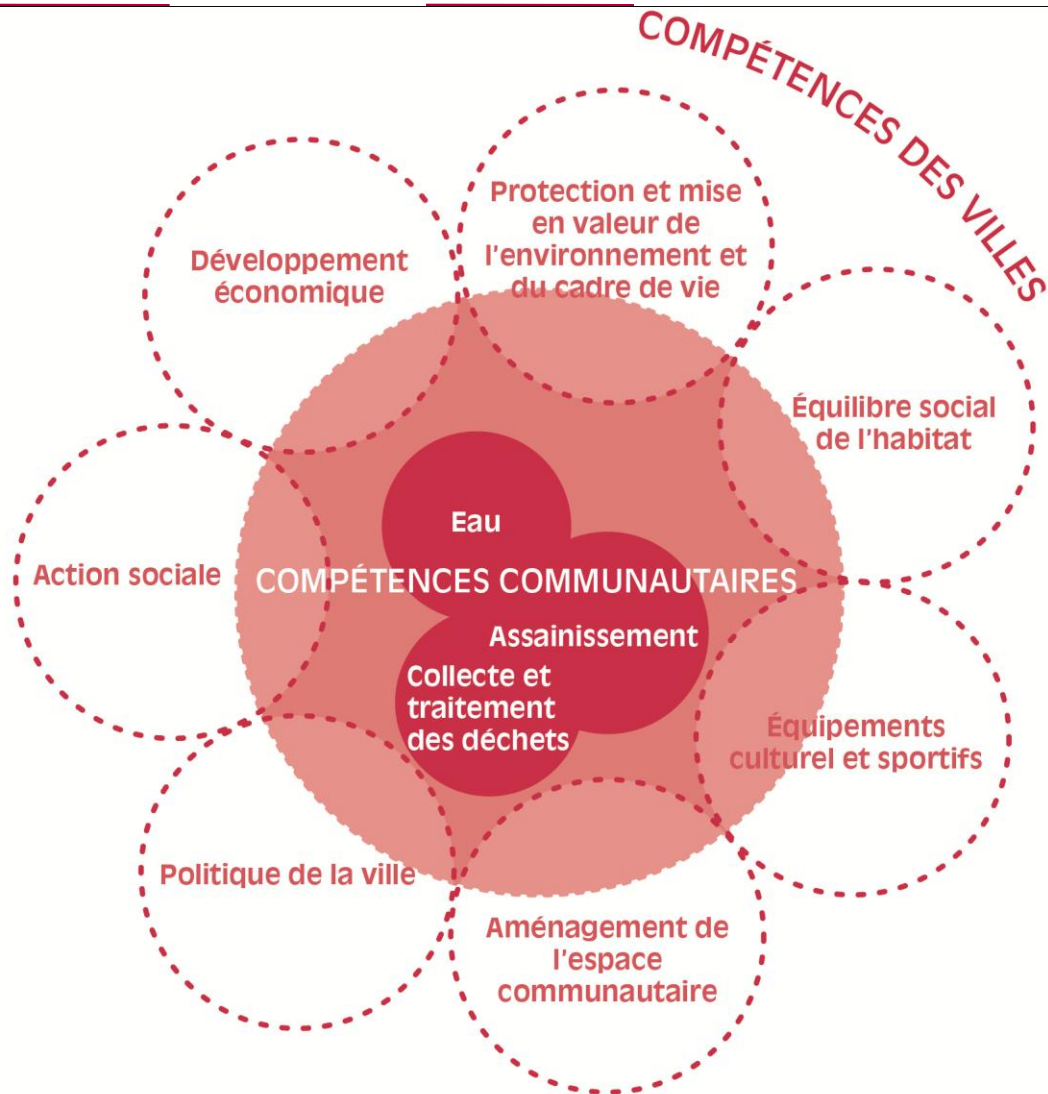
Les compétences OBLIGATOIREMENT transférées:

- développement économique d'intérêt communautaire;
- équilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire;
- aménagement d'intérêt communautaire;
- politique de la ville d'intérêt communautaire.

Des compétences OPTIONNELLES : Cinq sur six ont été retenues :

- assainissement;
- eau;
- environnement et cadre de vie (traitement des déchets, lutte contre les pollutions)
- équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire;
- action sociale d'intérêt communautaire

Les compétences transférées au 1^{er} janvier 2010



Deux premières années denses

2010:

- 1^{er} Janvier: naissance officielle de Est Ensemble,
- 1^{er} Conseil communautaire, élection de l'Exécutif,
- début du délai de deux ans pour définir l'Intérêt communautaire (IC),
- Transfert effectif pour 3 compétences: traitement des ordures ménagères, assainissement, eau.
- Décembre: création du Conseil de développement

2011:

- Poursuite du travail sur l'intérêt communautaire,
- Transfert de la collecte des déchets,
- Décembre : vote de la délibération sur l'intérêt communautaire

Les instances

La Communauté d'agglomération est une collectivité locale, soumise aux règles du Code général des collectivités locales (CGCT)

Elle est composée de 91 conseillers communautaires nommés par les villes et issus de leur Conseil municipal. Ils composent l'Assemblée communautaire.

Parmi eux, sont élus:

- 1 Président,
- 19 Vices-présidents (VP),
- 8 conseillers communautaires délégués (CCD),

Son Bureau se compose de 28 membres. Les maires en sont membres de droit, sans droit de vote s'ils ne sont ni VP ni CCD.

A ces instances s'ajoute le:

- Conseil de développement, lieu d'échanges avec les acteurs socio-économiques du territoire.

2

Les compétences
en matière d'emploi,
de formation et
d'insertion.

Les délibérations « développement économique » et « politique de la ville » approuvées le 13 décembre 2011 permettent de couvrir une large partie du champ de l'emploi et de l'insertion :

A. Transfert à la CAEE de l'existant

- Les manifestations consacrées à l'emploi et à la formation professionnelle
- Les Maisons de l'emploi
- Les permanences emploi
- Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Le volet emploi des CUCS existants

B. Mise en place d'actions nouvelles

- « Toute action nouvelle ou dispositif contractuel nouveau relevant du développement local et l'insertion économique et sociale »
- « Toute action nouvelle d'accompagnement des publics en insertion visant à les rapprocher de l'emploi »
- Les observatoires de l'insertion et la fonction de veille, études et prospective
- Les actions de sensibilisation des entreprises sur la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi

2012, l'année de la structuration

- des services communautaires, y compris la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion (DEFI),
- du diagnostic du territoire, en lien avec ses acteurs,
- des partenariats, existants et à créer.
- ET
- la volonté politique de s'inscrire dès maintenant dans une dynamique de territoire, de façon concrète, collégiale et pragmatique:

D'où le lancement de l'appel à projet

3

L'appel à projet 2012

Eligibilité

Opérateurs et nombre de projets éligibles

- L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé,
- L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants d'Est Ensemble, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large que le territoire communautaire,
- Pas plus de deux dossiers par porteurs.

Périmètre d'éligibilité

- L'appel à projet communautaire vise à lutter contre les freins à l'emploi.
- Les projets doivent répondre à 2 critères cumulatifs portant sur les publics et sur les actions.

Publics

- **Les Seniors,**
- **les « Démotivés »**
- **Les personnes confrontées à des difficultés linguistiques (en particulier primo-arrivants),**
- **Les personnes en situation de handicap dont le statut n'a pas encore été reconnu.**

Objectifs

1. Travailler sur les prérequis de l'accès ou du retour à l'emploi

- **Renforcer l'estime de soi des publics, améliorer la maîtrise des codes ,**
- **Favoriser l'accès aux soins de santé,**
- **Apporter une réponse aux difficultés de mode de garde ,**
- **Aider à la mobilité des personnes confrontées à des difficultés de déplacement.**

2. Renforcer les fondamentaux de l'accès à l'emploi

- **Mettre en œuvre des actions de maîtrise du vocabulaire professionnel,**
- **Initier aux NTIC comme outils de recherche d'emploi (CV, recherche) et de socialisation,**
- **Mettre en place une « plateforme linguistique ».**

3. Travailler sur le lien insertion / développement économique

- **Favoriser le champ de l'alternance, en encourageant les actions de placement,**
- **Accompagner le champ des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).**

4

Modalités pratiques

Critères d'examen

Sur la forme: être complet

Sur le fond: commencer avant la fin de l'année 2012 et s'achever au plus tard fin juin 2013

4 critères

1. Le caractère innovant du projet,
2. La dimension partenariale du projet,
3. La capacité à mobiliser le public,
4. La mise en place d'une démarche d'évaluation.

Critères des aides selon les porteurs

1. Pour les PLIE et les Missions locales du territoire

- **Mobilisation soit des deux PLIE, soit des quatre missions locales: financement au maximum de 70%, plafonné à 20 000€ (soit une action à 28 500€) ;**
- **Portage par une seule structure: financement au maximum de 40%, plafonné à 6 000€ (soit une action à 15 000€)**

2. Pour les autres structures

- **Action à l'échelle d'un quartier: au maximum à hauteur de 80%, plafonné à 4 000€, (soit une action à 5 000€)**
- **Action à l'échelle d'une commune: au maximum à hauteur de 40%, plafonné à 6 000€ (soit une action à 15 000€)**
- **Action à l'échelle de deux villes au moins: maximum à hauteur de 70%, plafonné à 20 000€ (soit une action à 28 500€) ;**

Modalités de versement des aides

- 70% du montant au début de l'action, puis 30 % à la fin, après réception du bilan final de l'opération,

Modalités d'instruction des dossiers

Retrait :

- sur www.est-ensemble.fr,
- par mail sur demande à emploi.insertion@est-ensemble.fr
- par fax au 01 79 64 54 94.

Remise:

- avant ***le vendredi 11 mai 2012,***
- de préférence à emploi.insertion@est-ensemble.fr,
- en version papier à l'adresse suivante :
 - Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion (DEFI)
 - Communauté d'agglomération Est Ensemble
 - 93232 Romainville Cedex

Information des porteurs retenus

- **par courrier après passage en Conseil communautaire prévu le 26 juin 2012.**

Pour toute question relative à cet appel à projet, contacter :

- **Les référents techniques municipaux,**
- **La Communauté d'agglomération à l'adresse suivante emploi.insertion@est-ensemble.fr ou au 01 79 64 54 94.**

Temps d'échanges

*Pour toute demande d'information
emploi.insertion@est-ensemble.fr*



Est Ensemble

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
